

Les études aréales en France – Une synthèse

Introduction

par M. Alain Fuchs, président du CNRS et président de l'Alliance Athena

Le critère de maturité et de qualité d'une communauté scientifique en sciences humaines et sociales, sans doute le plus important aujourd'hui, est bien la capacité de ses chercheurs et chercheuses à s'intéresser à des terrains d'enquêtes situés en dehors des frontières nationales et à les étudier au plus haut niveau mondial.

Nous en avons tous conscience, en particulier au sein de l'Alliance Athena, que je préside et qui a organisé le 24 octobre 2016 une journée de restitution des enseignements des livres blancs des Groupements d'intérêt scientifique en études aréales : GIS Etudes africaines en France ; GIS Asie ; GIS Moyen-Orient et Mondes Musulmans ; GIS Institut des Amériques.

La France fait en effet indiscutablement partie des nations dont les chercheur.e.s en SHS ont l'habitude de travailler sur des objets scientifiques inscrits dans des contextes situés partout dans le monde et ils le font en liaison étroite avec les communautés internationales spécialistes de ces objets. C'est un résultat qui s'appuie à la fois sur une longue tradition académique ; sur une formation initiale qui laisse une large place dans ses cursus à l'étude d'autres régions du monde que la France et que l'Europe ; sur l'élaboration dans des collectifs internationaux de théories, de méthodes, d'outils dans une dynamique de globalisation des recherches en SHS ; et, il ne faut pas l'oublier, sur un investissement considérable et constant de l'Etat. Les rares pays qui ont la capacité d'avoir des chercheur.e.s en sciences humaines et sociales capables de travailler sur des objets situés dans toutes les régions du monde, y consacrent en effet des ressources importantes, comme, par exemple, aux Etats-Unis, où des fonds fédéraux ont été mobilisés en ce sens de manière très volontariste à partir des années 1990.

La France entretient de précieuses infrastructures de recherche qui permettent aux spécialistes d'un grand nombre de disciplines et de thématiques de travailler sur et à l'étranger. Je peux mentionner ici les institutions spécifiquement tournées vers l'étude de grandes régions mondiales comme, par exemple, l'Ecole française d'Extrême-Orient ou, sur des thématiques qui croisent les sciences humaines et sociales, l'Institut de Recherche pour le Développement.

Je veux aussi rappeler les dispositifs qui alimentent les recherches des personnels recrutés sur ces domaines au sein des organismes, comme le Centre National de la Recherche Scientifique ou l'Institut National d'Etudes Démographiques, au sein des Universités et des grandes écoles, en particulier l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, l'Ecole Pratique des Hautes Etudes ou l'Institut national des Langues et Civilisations, mais également les Ecoles françaises à l'étranger, les Unités Mixtes Internationales du CNRS, ou les UMIFRE opérées par le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement international et du Développement International et le CNRS.

Enfin, les vastes ressources documentaires qui sont disponibles dans ou à partir des bibliothèques en France participent également de ce potentiel considérable.

Les chercheur.e.s français, ou exerçant en France, sont donc capables de faire progresser les connaissances mondiales soit sur des objets soit sur des terrains situés en Afrique, en Asie, sur le continent américain, ou encore dans le Pacifique.

Cependant, cette situation n'est en rien un acquis définitif. Elle est, au contraire, fluctuante et elle semble avoir été remise en cause ces dernières années, à la fois pour des raisons internes à

l'évolution de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en France, et pour des raisons liées à la globalisation, qui transforme tant de secteurs depuis les années 1990.

Notre pays a de grandes et prestigieuses traditions d'étude du Moyen-Orient, des mondes musulmans, de l'Afrique, de l'Asie ou encore des Amériques, de l'Europe centrale et orientale. Elles sont nées à l'époque des Lumières, se sont approfondies au moment de la domination coloniale, dont elles ont d'ailleurs été un des instruments par lesquels elle a été imposée au monde, et elles sont restées vivaces et dynamiques pendant les décennies qui ont suivi la seconde guerre mondiale et la décolonisation. Mais elles doivent être sans cesse entretenues, développées et adaptées à l'évolution du monde académique contemporain. Et les lignes de force de ces études, comme leurs points de fragilité, doivent également et sans cesse être rappelés à l'attention des autorités académiques, aussi bien à l'échelle du ministère, qu'à celles des établissements, ou des Comues, et qu'à celles des communautés elles-mêmes.

Soutenir les recherches en études aréales est d'autant plus important qu'une de leurs grandes forces est la communication étroite qu'elles impliquent avec le tissu universitaire d'autres pays. Les circulations sont intenses, et la formation en France de nombreux étrangers devenus par la suite chercheur.e.s ou enseignant.e-chercheur.e.s dans leurs pays est un vecteur fort de l'influence intellectuelle et universitaire française.

Une des spécificités des études aréales est donc de faire des chercheur.e.s qui y sont impliqués des interfaces entre les communautés scientifiques des pays qu'ils étudient et les chercheur.e.s qui travaillent sur la France et l'Europe. Ils le sont en particulier par la connaissance qu'ils ont des langues étrangères et par la fréquentation régulière de leurs terrains. Dans certains cas, il est patent que les chercheur.e.s français spécialistes d'un terrain influencent en profondeur la recherche européenne dans ce domaine et même la recherche menée dans le pays étudié lui-même.

Pour ces raisons, les études aréales sont donc un des vecteurs les plus significatifs de l'internationalisation des SHS françaises. Cette dimension est d'autant plus précieuse que les spécialistes des différentes aires développent des compétences spécifiques et une expertise, appuyée sur leurs pratiques de chercheur.e.s, qui peut répondre de manière efficace aux besoins nouveaux du public et de l'Etat. L'internationalisation des SHS va donc de pair avec la question centrale du transfert des connaissances de la recherche publique vers la société civile et les pouvoirs publics qui est au cœur actuellement des réflexions d'Athéna.

La réflexion sur les études aréales croise une interrogation plus globale sur la recherche et qui concerne les disciplines rares¹. Nous savons à présent que, dans certains domaines, si un.e professeur.e, un.e directeur/directrice de recherches ou un.e directeur/directrice d'études parti en retraite n'est pas remplacé, un pan entier de recherche disparaît en France alors qu'il reste dynamique, par exemple en Allemagne ou dans les pays anglophones, ou se met en place et s'organise dans les pays émergents. La mutation d'un personnel administratif – comme d'un.e documentaliste, par exemple – peut avoir strictement le même effet. Inversement, si un.e spécialiste de haut niveau formé en France ne trouve pas de poste dans notre pays, il ou elle pourra assez facilement trouver à s'employer temporairement ou définitivement à l'étranger, soit dans les universités des pays anglophones soit dans les universités des pays émergents en matière de recherche, comme Singapour ou la Chine.

¹ Voir le rapport *Disciplines rares*, remis à Mme la Secrétaire d'Etat chargée de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le 16 décembre 2014.

Le milieu de l'enseignement supérieur et de la recherche a réagi depuis plusieurs années à ces fragilités en particulier en développant les Groupements d'Intérêt Scientifique (GIS) tournés vers les études aréales : Etudes africaines en France² ; Asie³ ; Moyen-Orient, Mondes musulmans⁴, qui ont rejoint l'Institut des Amériques créé antérieurement⁵. Dotés d'un Comité Directeur, qui réunit les tutelles des unités de recherche affiliées au GIS, et d'un Conseil Scientifique, les GIS jouent un rôle important de coordination et d'optimisation de la recherche sur les grandes aires mondiales. Ils sont un lieu de discussion et de concertation entre les membres des communautés scientifiques concernées et un lieu de publicisation de ces communautés et de leurs travaux. Au moment où certains d'entre eux arrivent à renouvellement, le CNRS veut dire sa satisfaction devant le travail qu'ils ont accompli et sa volonté de prolonger et amplifier leur action en lien avec ses partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les quatre GIS ont produit des Livres blancs de l'état des recherches sur les aires qu'ils couvrent. Ils en ont tiré un certain nombre de préconisations concernant la préservation et le développement du potentiel de recherche de la France dans ces domaines.

Ce potentiel est considérable mais il est confronté à deux défis : organiser la relève des générations dans un contexte de compétition internationale exacerbée ; et préserver et augmenter la puissance et la diversité thématique, disciplinaire et aréale des recherches dans un contexte d'autonomie des établissements de recherche et de construction des politiques de site.

La note que vous allez lire synthétise les principales analyses des Livres blancs présentés par les GIS en études aréales et ouvre une réflexion collective sur les ensembles de préconisations qu'ils partagent. Pour un approfondissement et une analyse détaillée des situations à l'échelle régionale, nous renvoyons bien sûr les lecteurs à la lecture des quatre Livres blancs mis en ligne sur les sites des différents GIS.

Les Livres blancs des Groupements d'Intérêt Scientifiques en études aréales font donc le point sur l'organisation de la recherche sur les grandes régions du monde. Une partie de ces réflexions développées sur la spécificité de la recherche sur les aires africaines, américaines, asiatiques et pacifiques seraient d'ailleurs valables pour certaines parties de l'Europe, en particulier sur la Russie ou les Balkans.

Bien sûr, les études aréales sont, parmi d'autres, un des outils par lesquels les communautés scientifiques françaises, quelles que soient les disciplines envisagées, entretiennent leur capacité de recherche sur les régions situées en dehors de l'Europe. Elles ne sont, naturellement, qu'un mode d'organisation de la recherche parmi d'autres. Elles ne doivent être considérées ni comme une proposition épistémologique à vocation hégémonique, ni comme une superstructure englobante de toutes les formes de recherche sur les terrains lointains, et surtout pas comme une architecture contraignante qui cloisonnerait définitivement les aires. Les spécialistes mettent d'ailleurs depuis quelques années le dialogue entre les aires au cœur de leurs réflexions, en particulier entre spécialistes de l'Asie et de l'Afrique ou entre spécialistes des Amériques et de l'aire Asie-Pacifique. Ils intègrent donc de plus en plus une intéressante dimension transaréale. Et, d'ailleurs, au sein même

² <http://etudes-africaines.cnrs.fr/>

³ gis-reseau-asie.org

⁴ <http://majlis-remomm.fr/>

⁵ <http://www.institutdesameriques.fr/fr>

des aires, des décroissements s'observent. Autrefois strictement séparés entre spécialistes de l'Amérique du nord et spécialistes de l'Amérique latine, les chercheur.e.s américanistes s'organisent aujourd'hui de plus en plus en unités dédiées aux 'Amériques', dans lesquelles la comparaison nord/sud est un axe fort des recherches. Enfin, les études aréales se sont révélées d'excellents vecteurs pour la réception en France des éléments les plus intéressants des grands courants mondiaux comme les études globales ou les études coloniales ou postcoloniales, menant à des formes de « désoccidentalisation » des SHS et de décroissement des recherches.

Les enseignements de ces Livres blancs concernent donc au premier chef les communautés scientifiques et les grands acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, du MENESR aux établissements en passant par la Conférence des Présidents d'Université, l'Alliance Athéna, la Fondation Maison des Sciences de l'Homme, ou les organismes comme le CNRS ou l'IRD. Je tiens à dire aux présidents de ces institutions, ma reconnaissance pour leur soutien à cette action. Mais, au-delà de ce premier cercle, les Livres blancs doivent aussi intéresser l'ensemble des décideurs publics, en particulier au Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International, partenaire de bien des actions qui y sont mentionnées, au Ministère de la Défense, au Ministère de l'Intérieur, ou encore au Parlement. Nous devons nouer ensemble un partenariat diversifié sur ces sujets, sans attendre la prochaine crise, de quelque nature qu'elle puisse être, et je suis également reconnaissant à tous les collègues des ministères qui œuvrent aux côtés des scientifiques pour développer et promouvoir leurs recherches.

La synthèse que vous avez sous les yeux doit beaucoup aux efforts de l'équipe de l'Alliance Athéna, en particulier Françoise Thibault, sa déléguée générale, et Chloé Lepart, ainsi que, du côté du CNRS, à toute l'équipe de l'InSHS, sous la direction de Patrice Bourdelais. Je tiens à les en remercier tous très vivement. Elle a été produite grâce à l'engagement sans faille des directeurs des GIS – Catherine Mayeur-Jaouen ; Pierre Boilley : Sébastien Lechevalier ainsi que Jean-François Huchet ; et Jean-Michel Blanquer – et de toutes les personnes qui ont travaillé avec eux pour préparer ces Livres blancs⁶. Ils se sont, en effet, tournés efficacement vers les communautés qu'ils animent ; ils ont recueilli et compilé une masse considérable d'informations pour en tirer un ensemble de préconisations constructives pour l'avancement de notre science. Ce sont ces préconisations que vous trouverez dans cette synthèse ; elles demandent à être analysées, débattues, peut-être reformulées, mais elles n'en constituent pas moins un objet majeur de réflexion pour l'ensemble d'entre nous.

Je voudrais conclure en remerciant nos collègues, chercheur.e.s, enseignant.e.s-chercheur.e.s, personnels ITA et BIATSS qui font vivre par leurs recherches et par leurs actions la recherche française sur des terrains éloignés, parfois difficiles, au prix d'un investissement personnel considérable, et qui n'est jamais sans conséquences pour eux-mêmes. Je veux leur assurer, au nom du CNRS et de l'Alliance Athéna, le plein engagement de leurs institutions à leurs côtés.

⁶ Les différents Livres blancs mentionnent tous les collègues qui y ont participé. Je voudrais leur exprimer ici collectivement ma gratitude.

Synthèse des préconisations des Livres blancs des GIS en études aréales

Les Livres blancs produits par les Groupements d'Intérêt Scientifique consacrés aux études aréales ont mis en évidence le dynamisme puissant des communautés scientifiques qui en relèvent⁷. Il est servi par une meilleure structuration de la recherche au sein de laboratoires moins nombreux, mieux organisés, et bien soutenus par les pouvoirs publics.

Ils ont également relevé un changement récent du regard porté par les décideurs et par le public sur les chercheur.e.s en études aréales et en SHS en général. Le processus de mondialisation, les bouleversements globaux et interconnectés du monde, à l'image des transformations climatiques et de leurs conséquences sur les sociétés humaines ou de la grande crise économique de 2008, aussi bien que les événements tragiques survenus depuis le début des années 2010 en France⁸, ont révélé le grand besoin de connaissances précises et nouvelles sur l'Afrique, l'Asie, les Amériques ou encore le Pacifique.

S'ils nous livrent une cartographie précise des forces de la France dans ces domaines, ils relèvent également des lacunes et des points de fragilité que les autorités de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche doivent aborder ensemble à un niveau général aussi bien que local. Les préconisations faites ci-dessous s'inscrivent dans la dynamique du plan SHS présenté en particulier les mesures 1 (Accompagner l'évolution de la production des savoirs et leur diffusion) ; 3 (Faciliter l'accès aux financements par appels d'offres des SHS), 7 (Développer l'internationalisation des SHS) et 10 (Mettre les SHS au cœur de la société)⁹.

1 Un développement plus intégré des formations

La clef de l'avenir des études aréales est l'éveil des vocations chez les jeunes étudiant.e.s. Il convient donc de :

1.1 Mettre l'accent dès la licence sur l'apprentissage des langues dans le cadre de cursus intégrés avec une formation disciplinaire (histoire, anthropologie, littérature comparée, etc.).

1.2 Ouvrir les classes préparatoires à la thématique des études aréales en particulier en repensant les programmes des concours ; développer l'enseignement en classes préparatoires de langues comme l'arabe ou le chinois à côté de l'anglais.

⁷ Les quatre GIS - Institut des Amériques, Moyen-Orient et Mondes Musulmans, Asie et Etudes africaines en France - ont produit des Livres blancs de l'état des recherches sur les aires qu'ils couvrent. Ils sont disponibles aux adresses suivantes : <http://majlis-remomm.fr/livre-blanc> ; <http://etudes-africaines.cnrs.fr/> ; <http://resap.hypotheses.org/> ; <http://www.institutdesameriques.fr/fr/article/livre-blanc-les-etudes-sur-les-ameriques-en-france-version-1>.

⁸ Voir, à ce sujet, le rapport de l'Alliance Athena, *Recherches sur les radicalisations, les formes de violence qui en résultent et la manière dont les sociétés les préviennent et s'en protègent. État des lieux, propositions, actions*, remis à M. le Secrétaire d'État chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, mars 2016.

⁹ Voir « Les SHS, un investissement pour l'avenir. 10 premières mesures en faveur des Sciences Humaines et Sociales (SHS) », communiqué de presse de M. le Secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche, 4 juillet 2016, http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/33/2/plan_SHS_04-07-2016_604332.pdf

1. 3 Encourager et mieux doter la création de bimasters alliant compétences disciplinaires, compétences aréales et langues.

1. 4 Continuer cette formation pour les doctorant.e.s et les chercheur.e.s en poste par des stages, ateliers ou *summer schools*, en apportant une attention particulière aux langues orientales.

1. 5 Créer davantage de contrats doctoraux et post-doctoraux, y compris pour des étudiant.e.s étrangers. Ces post-doctorats devraient être de longue durée (trois ans) et d'un haut niveau de rémunération. Les Groupements d'Intérêt Scientifiques consacrés aux études aréales devraient avoir la possibilité d'accorder des contrats doctoraux et post-doctoraux dans une perspective de coordination de la recherche sur le territoire national.

1. 6 Repenser l'insertion des chercheur.e.s des organismes dans les dispositifs d'enseignement. Les spécialistes d'aires ou de thématiques rares dans les organismes doivent être encouragés à enseigner, non seulement en donnant des séminaires, comme c'est le cas le cas à l'EHESS ou dans les IEP, mais aussi en donnant des cours, y compris de niveau licence.

1. 7 Inscrire les Umifre dans la réflexion globale sur la formation aux études aréales à tous les niveaux du cursus en particulier master et doctorat. Les pôles internationaux de l'IDA peuvent également servir de modèles à cette action.

1. 8 Initier une réflexion à l'échelle européenne sur la formation (diplômes européens) et sur la recherche en études aréales, les seules forces d'un pays ne suffisant pas à couvrir l'ensemble des aires et des thématiques.

2 Un soutien ciblé à la recherche

Avec l'aide des tutelles ministérielles, un certain nombre d'opérations peut être pris en charge par les communautés elles-mêmes, en coordination avec les GIS en études aréales.

Elles concernent en particulier l'internalisation de la recherche :

2.1 Travailler sans cesse à une meilleure articulation entre les UMIFRE et le tissu des unités de recherche en France à la fois par l'encouragement à la mobilité mais aussi par le biais des ressources en ligne.

2.2 Encourager la participation plus systématique des chercheur.e.s français.e.s à tous les congrès internationaux et intensifier leur organisation en France.

2.3 Encourager la présence des chercheur.e.s français dans les revues internationales, et favoriser la publication de recherches élaborées en France dans ces revues.

2.4 Inciter les doctorant.e.s et docteurs travaillant sur les aires à être candidats aux bourses générales (Bourses du Musée du Quai Branly, Fernand Braudel...) et aux bourses européennes (Marie Curie).

2.5 Initier avec le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International, une réflexion globale sur le statut du chercheur sur un terrain étranger.

Elles concernent également les carrières :

2.6 Valoriser dans toutes les instances d'évaluation des carrières (CNU, CoNRS) toutes les actions de transferts des communautés scientifiques mondiales vers la France. L'édition et la traduction de textes venus de langues autres qu'européennes, doivent également être valorisées comme étant des tâches scientifiques nécessaires à la recherche.

2.7 Favoriser la mise en avant de la recherche par l'affichage plus systématique de prix de thèse.

2.8 Utiliser tous les dispositifs d'accueil de chercheur.e.s étranger.e.s sur les différents dispositifs existants dont les durées sont variables : les chaires du Collège d'Etudes Mondiales de la FMSH ; les onze chaires liées à l'IDA sur les Amériques, notamment à l'IHEAL, mais aussi dans diverses universités parisiennes, à Toulouse et à Rennes ; les accueils d'un an des Instituts d'Etudes Avancées français (Lyon, Nantes, Marseille, Paris) ; les accueils d'un mois réalisés par l'EHESS ou par les Universités.

D'autres actions doivent être menées avec le soutien du Secrétariat d'Etat de la Recherche et de l'Enseignement supérieure et de l'Alliance Athena, en particulier :

2.9 Evaluer les apports des Labex en matière d'études aréales et penser la poursuite de certains d'entre eux.

2.10 Réaliser une meilleure intégration des études aréales dans les programmes de l'Agence Nationale de la Recherche.

2.11 Développer les capacités de l'Observatoire ATHENA des SHS à répondre aux interrogations sur les thématiques de l'ensemble des unités SHS en France (UMR et EA) afin d'être à tout moment capable de présenter en temps réel l'évolution de la recherche.

2.12 Mener une politique volontariste de coordination et de collaboration des bibliothèques généralistes et spécialisées dans les études aréales pour une couverture maximale des thématiques concernées – par exemple dans le cadre du programme CollEx. Faire des bibliothèques et des centres de documentation des UMIFRE des relais pour les politiques d'achat des bibliothèques spécialisées sur le territoire national dans les études aréales.

3 Une stratégie nationale pour les recrutements pour les études aréales

L'enjeu que représentent les postes de chercheur.e.s et d'enseignant.e.s-chercheur.e.s est crucial dans un contexte qui, globalement, se rapproche de celui des disciplines rares. Les différentes branches des études aréales sont généralement portées par un petit nombre de personnes ce qui rend les équilibres très fragiles.

Les viviers de recrutement pour le CNRS, pour les grandes écoles et aussi pour les Universités doivent être au minimum européen, voire international, et, dans tous les cas, ne pas se limiter à la France.

La politique des Congés pour Recherche et Conversions Thématiques (CRCT) attribués par les établissements comme les délégations attribuées par les organismes (CNRS, mais aussi Institut national d'Études démographiques ou Institut de Recherche pour le Développement) doit être orientée de manière à favoriser les départs sur le terrain d'universitaires, en lien, lorsque cela est possible avec les Umifre du CNRS et du Ministère des Affaires Étrangères et du Développement international. L'Institut Universitaire de France, dont l'impact à long terme sur le développement de recherches de haut niveau est considérable, ne peut rester à l'écart de la mise en place de politiques scientifiques convergentes à l'échelle nationale en matière d'études aréales.

Il convient de désacraliser l'agrégation, un concours dont l'intérêt et la qualité ne sont évidemment pas en cause, pour les recrutements disciplinaires dans l'enseignement supérieur pour mettre en évidence les savoirs linguistiques, la connaissance du terrain, les qualités proprement scientifiques, l'innovation ou encore un réel rayonnement international. La possibilité de participer à la préparation des étudiant.e.s aux concours de l'enseignement supérieur (CAPES, agrégation), lorsqu'ils existent, ne devrait pas être un critère décisif de recrutement des maîtres de conférences dans les disciplines à concours.

Sur ces domaines hautement spécialisés, la question des recrutements se pose aussi pour les personnels ITA et BIATSS. Il faut, en particulier, développer les postes de bibliothécaires et documentalistes spécialisés dans les études aréales, connaissant les langues orientales, et capables d'être des interfaces entre les mondes étudiés, leur marché de l'édition scientifique, leurs bibliothèques, leurs ressources numériques, et les chercheur.e.s basés en France. Mais tous les postes sont concernés à l'image des ingénieurs de la BAP D ou des gestionnaires des unités.

Sous l'égide du MENESR, l'action la plus importante concerne donc la réflexion et les mesures à prendre sur l'emploi.

3. 1 Assurer un suivi systématique de la situation de l'emploi dans les études aréales ainsi que sur les profils des recrutements effectués par les organismes, les grandes écoles et les Universités.

3. 2 Construire les structures de concertation qui permettront d'assurer le maintien de l'emploi et la diversité de sa répartition sur le territoire national.

3.3. Soutenir les bibliothèques spécialisées dans les études aréales à la fois en personnels et en moyens, pour assurer le meilleur accès possible aux ressources documentaires, avec une attention particulière pour les ressources numériques.

4 Le rôle des nouvelles institutions : vers une convergence des efforts ?

Il convient de réfléchir sur le rôle que pourraient jouer les Comue (Communautés d'universités et d'établissements) dans le développement des études aréales.

Certaines d'entre elles, comme Aix-Marseille Université, Paris Sciences et Lettres, Université Sorbonne Paris-Cité ou Hautes écoles Sorbonne Arts et Métiers (HESAM) concentrent, en effet, une

bonne partie du potentiel français dans ce domaine. Les trois dernières citées seront présentes sur le Campus Condorcet prévu à Aubervilliers en 2019.

Les études aréales doivent être un des axes privilégiés, à la fois en termes de formation et de recherche, de l'action des Comue et permettre des partenariats, des co-habilitations, des envois croisés de boursiers ou doctorant.e.s dans les pays étudiés.

Le rôle des GIS et de toutes les structures de coopération entre les chercheur.e.s (séminaires, associations de chercheur.e.s, etc.) doit être encouragé et leurs moyens doivent être renforcés. Le modèle du GIS Etudes asiatiques qui peut s'appuyer sur l'Unité propre de services du CNRS « Réseau Asie » et qui dispose d'une importante capacité de gestion, de montage de projet et de soutien à l'édition doit être développé.

Les interfaces entre les communautés scientifiques et la société doivent être développées. Le modèle de cette action peut être l'UMS 2000 (CNRS/EHESS) Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman (IISMM), fondé, en 1999, au sein de l'EHESS.

A l'international, il convient de favoriser à la fois la communication et la concertation entre les UMIFRE, peut-être grâce à un Conseil Scientifique commun, en encourageant des efforts communs autour de projets partagés sans que l'ancrage local soit perdu. Les sites et les établissements de recherche et d'enseignement supérieur en France même doivent être beaucoup plus solidement impliqués dans les projets des UMIFRE, notamment par des affectations ou des missions de longue durée d'enseignant.e.s-chercheur.e.s, et par la participation de ces sites à la définition des grands programmes scientifiques des UMIFRE. Dans ce cadre, cela peut induire que les sites fassent parfois des choix parmi les aires géographiques et les UMIFRE en termes d'investissement pour éviter un éparpillement de leurs efforts.

Les enseignements des Livres blancs des Groupements d'intérêt Scientifiques en Etudes aréales (2016)

A L'état de la recherche. Un constat différencié selon les aires et selon les disciplines

1 Analyse générale

Dans les différents Livres blancs, l'identification des secteurs qui se portent bien ou moins bien au sein de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en France se fait à l'articulation de plusieurs critères : le nombre des chercheur.e.s qui s'y intéressent ; l'existence d'un nombre plus ou moins grand d'unités de recherches (Unité Mixte de Recherche ; Equipe d'Accueil) sur le territoire national ; l'existence de formations dédiées, en particulier doctorales ; la présence d'un grand nombre de revues ou de collections consacrées à l'aire ou encore le nombre de thèses soutenues. Il est à noter que ces critères doivent être appréciés avec prudence. Par exemple, un grand nombre de revues sur une sous-aire peut davantage traduire la fragmentation des forces de recherches que l'abondance des travaux. A l'inverse, l'absence, par exemple, de revues sur un champ aréal donné peut amener les spécialistes de ce champ à publier soit dans des revues internationales soit dans des revues disciplinaires qui les mettent au contact d'autres aires et des recherches généralistes. L'idéal est bien sûr de croiser les différents modes de publications (livres, articles dans des revues de profils variés, chapitres d'ouvrages, éditions de texte, supports numériques etc.) et de varier entre les revues françaises et les revues étrangères.

Les Livres blancs des différentes aires identifient en détail l'évolution des recherches dans les différentes disciplines et nous nous contenterons dans cette note de souligner un ensemble de points forts et aussi de points faibles qui sont communs aux différentes aires¹⁰. Ces analyses doivent naturellement être lues à la lumière des spécificités de chaque communauté de chercheur.e.s. Les géographes ou les économistes semblent ainsi ne pas privilégier, dans la structuration de la recherche, l'approche aréale par rapport à l'approche disciplinaire ou thématique, à la différence, par exemple, des archéologues, des spécialistes de sciences politiques, des anthropologues ou des historiens.

Une observation commune à l'ensemble des Livres blancs est la capacité des communautés à se repenser depuis les années 1990. Les unités de recherche ont connu des regroupements qui se sont révélés fructueux pour décloisonner les sous-aires ou les micro-objets. Elles ont souvent changé d'appellations dans un sens qui montre que les visions traditionnelles des mondes africains, asiatiques, ou encore méditerranéens ont progressivement cédé la place à des analyses beaucoup plus nuancées, dynamiques et connectées aux problématiques développées sur les sociétés occidentales. Le passage de « Amérique du nord » et « Amérique latine » aux « Amériques » est très emblématique de ce processus, comme celui de « Afrique blanche » et de « Afrique noire » aux « Afriques ». Les dernières manifestations de l'essentialisme, du culturalisme et de l'exotisme ont définitivement disparu et les recherches sur les aires bénéficient en particulier du même haut degré de théorisation que les recherches menées dans les contextes français ou européens. Les

¹⁰ L'ensemble des données, des chiffres et des exemples mentionnés dans cette synthèse est issu des quatre Livres blancs et donc de l'information recueillie par les équipes de rédacteurs auprès des communautés concernées.

communautés scientifiques se sont pleinement saisies des nouveaux objets, comme, par exemple, les mouvements politiques ultra-contemporains, le genre, l'information et la communication, le vivant et sur la santé ou encore les problématiques à l'interface climat/environnement/société.

A l'échelle des aires, il est aisé d'énumérer les points forts ainsi que les points de fragilité de la recherche menée en France. Les Livres blancs développent amplement cette question.

Dans le domaine des études sur le Moyen Orient et les mondes musulmans, les études turques, le droit musulman ou encore l'histoire médiévale sont ainsi des secteurs puissants et en plein essor. Mais il y a aussi des faiblesses alarmantes par rapport à la concurrence mondiale en islamologie et domaines de l'érudition ; en sciences sociales de l'Iran ; pour l'histoire du Maghreb à partir de sources arabes ; en ce qui concerne la littérature classique en général, toutes langues orientales confondues ; ou, enfin, en histoire de l'art en pays d'islam.

Pour les Afriques, de nouveaux thèmes de recherche émergent, et l'Afrique anglophone commence à prendre une place croissante dans les recherches en France. Mais le faible nombre des chercheur.e.s et particulièrement des enseignant.e.s-chercheur.e.s, ne permet pas que d'immenses espaces, tels que l'Afrique centrale ou l'Afrique lusophone par exemple, soient l'objet d'une attention suffisante. L'histoire ancienne, l'archéologie, sont faiblement représentées, voire en forte régression. Les offres de formation universitaires sont insuffisantes dans de nombreuses disciplines. Enfin, les chercheur.e.s se heurtent aux difficultés d'accès aux terrains croissantes, et à la représentation toujours persistante d'une Afrique exotique et sauvage.

Sur les Amériques, le dispositif est relativement bien étoffé dans certaines disciplines phares ou pays emblématiques : la géographie du Brésil, la sociologie des sociétés latino-américaines, l'anthropologie des sociétés amérindiennes sont des domaines qui rayonnent fortement, même si leur avenir n'est pas assuré en raison du faible renouvellement des postes après les départs à la retraite. Par ailleurs, le dispositif devrait être renforcé sur toute une série d'angles morts : anthropologie et archéologie des sociétés nord-américaines, approche des "petits" pays et sociétés d'Amérique centrale, étude de la Caraïbe anglophone, etc. Enfin, si cette aire culturelle peut compter sur quelques UMI et UMIFRE, dont les prestigieux CEMCA et IFEA, elle reste déficiente en structures permanentes sur certains grands pays. Le cas le plus emblématique est celui du Brésil, qui ne dispose pas d'un centre permanent malgré son affirmation au plan mondial.

Pour l'Asie, la recherche française se concentre principalement sur l'Asie du Nord-Est, en particulier sur la Chine et le Japon, et, en Asie du Sud, sur l'Inde. En revanche, le Pakistan et la Corée du Sud sont très peu étudiés, malgré leur importance sur la scène mondiale, et dans une moindre mesure le Bangladesh et le Sri Lanka, le Laos, les Philippines et la Birmanie, Taiwan, et enfin les rapports entre l'Asie et l'Océanie. En termes de disciplines, l'histoire a dominé jusque dans les années 2000. Aujourd'hui, c'est l'économie qui passe en tête, en nombre de thèses, à cause du décollage économique de la Chine. Mais cette situation est paradoxale, car l'économie à partir des sources chinoises (ou locales) est peu représentée. D'ailleurs, dans les pays les moins étudiés, ce sont souvent les thématiques contemporaines, telles que l'économie justement, mais aussi les sciences politiques, le droit et la sociologie qui font défaut. Enfin, les études Asiatiques sont concentrées à Paris, aux dépens du reste de la France.

Au-delà de ces analyses, il est essentiel de comprendre que, dans la logique des études aréales, il n'y a pas de dissociation possible entre les différents secteurs de la connaissance, par exemple, entre les sciences politiques ultra-contemporaines qui prendraient en charge l'analyse des mouvements sociaux du monde arabe, de la Chine communiste ou de l'Afrique de l'Ouest, et l'étude de la

philologie, des littératures anciennes ou des traditions orales. Ces différentes sciences sont toutes également indispensables pour une compréhension des sociétés étudiées dans le passé et dans le présent et elles doivent être toutes soutenues dans le cadre d'une approche globale et raisonnée des aires considérées¹¹.

2 Un regard contrasté sur les effectifs

Un des principaux enseignements des Livres blancs est que les effectifs des communautés de chercheur.e.s que nous évoquons, même lorsqu'elles sont dynamiques et innovantes, peuvent être sur telle ou telle discipline relativement minces et si l'on croise zone et discipline, ils peuvent parfois devenir squelettiques. Le nombre de chaires sur l'histoire de l'Amérique du nord diminue depuis de nombreuses années et, sur l'histoire du monde arabe contemporain, on ne compte plus que six ou sept professeurs des universités en France dont seulement un seul professeur d'histoire du Maghreb (à Paris-I). Enfin, à la rentrée de septembre 2016, il n'y avait plus aucun professeur d'université en islamologie ce qui est inquiétant même si quatre directeurs d'études maintiennent la tradition de cette discipline à l'EPHE. Ainsi, les sociologues spécialisés sur l'Afrique ne sont-ils pas plus d'une vingtaine généralement dispersés dans plusieurs laboratoires pluridisciplinaires. L'organisation disciplinaire du système universitaire peut aggraver cette fragilité résultant du petit nombre de chercheur.e.s et assécher des filières de recrutement de doctorant. Ainsi, l'IREMAM, pourtant l'un des laboratoires les plus importants sur l'histoire du Monde arabe n'est plus en mesure d'encadrer de thèse en histoire depuis le départ en retraite du seul titulaire de cette discipline.

Pour prendre un exemple régional dans une perspective pluridisciplinaire, alors que les récents accords internationaux vont vraisemblablement amorcer une montée en puissance des études sur l'Iran et que vivent dans notre pays de nombreuses personnes de nationalité ou d'origine iraniennes, il n'y a aujourd'hui en France aucun spécialiste habilité à diriger des recherches sur l'histoire moderne et contemporaine ou sur la géographie de l'Iran, les deux seuls professeurs ayant enseigné ces disciplines étant désormais émérites. Toutes disciplines confondues, il y a trois HDR seulement dans l'équipe Mondes iranien et indien (sur l'histoire de l'Iran ancien, histoire de l'Iran timouride, linguistique). La rentrée 2016 a heureusement vu deux recrutements au niveau PU (Paris III et Strasbourg). Si l'on ajoute une MCF HDR, à Aix-en-Provence, en linguistique persane, un sociologue directeur d'études à l'EHESS, un autre sociologue, professeur à Paris-VII, nous avons fait le tour des spécialistes des sciences sociales de l'Iran contemporain, au niveau national, capables d'encadrer des recherches. C'est insuffisant et on pourrait dire la même chose des études turques, malgré le grand nombre d'habilitations actuellement soutenues sur la Turquie ou l'Asie centrale. La demande croissante des étudiants de plus en plus nombreux sur le monde turco-iranien ne peut toutefois être encadrée. Dans un tel contexte, la France, malgré la qualité de son dispositif sur l'Iran (une UMR partiellement dédiée ; l'Institut français de Recherche en Iran) et sur la Turquie peut difficilement envisager de rivaliser avec nos collègues états-uniens, britanniques ou allemands.

La pesée globale réalisée sur les recherches concernant l'Asie, dont les Etats qui la constituent couvrent près qu'un tiers des terres émergées et abritent 60% de la population mondiale, est

¹¹ Rappelons que les réflexions que nous présentons ici pourraient concerner certaines parties de l'Europe, l'Europe médiane, autour de laquelle a été organisé un Groupement de Recherches du CNRS, la Russie ou encore les Balkans.

également riche d'enseignements. Les forces de la recherche publique française sur ces pays, toutes disciplines de sciences humaines et sociales confondues, sont concentrées dans 46 laboratoires, qui comptent, en tout et pour tout, 650 chercheur.e.s statutaires environ auxquels s'ajoutent aux alentours de 730 doctorant.e.s et post-doctorant.e.s. Le nombre des personnels de soutien et de support à la recherche dans ces laboratoires ne dépasse pas la centaine.

Si nous descendons à une échelle plus fine, en regardant la situation des différents pays de l'Asie à travers les membres du Réseau Asie, animé par le GIS Etudes asiatiques, nous observons que la recherche française est concentrée principalement sur trois pays : la Chine, le Japon et l'Inde, qui représentent respectivement 21,5%, 13,5 et 11,5% du total des chercheur.e.s sur l'Asie. Ce sont les seuls pays qui peuvent réunir plus d'une centaine de spécialistes. Pour certains pays, pourtant particulièrement importants pour les relations géopolitiques mondiales, comme les Corées, l'Indonésie ou la Thaïlande, le nombre de spécialistes en SHS travaillant en France oscille entre trente et quarante seulement, même si ponctuellement d'autres chercheur.e.s peuvent s'y intéresser sous un angle thématique.

Pour certains pays, comme le Pakistan, il est vrai particulièrement difficile d'accès ces dernières années, mais aussi le Bangladesh, le Sri Lanka, le Laos, les Philippines, la Birmanie ou encore Taiwan la couverture est tout simplement très faible. On note également peu d'intérêt pour les rapports entre l'Asie et l'Océanie, qui sont pourtant en évolution rapide, en raison de la présence chinoise notamment, et qui devrait pourtant intéresser la France compte tenu de sa forte présence dans cette partie du monde.

Autre exemple, le nombre de chercheur.e.s intéressés par les Amériques semble assez élevé en apparence : 879 personnes. Ce chiffre est cependant en retrait depuis le recensement de 2009. Par ailleurs, on note, comme pour d'autres aires, un assez fort vieillissement qui obère l'avenir. Enfin, si certains pays et/ou spécialités sont assez bien lotis, comme les études de management et gestion sur les Etats-Unis, d'autres le sont beaucoup moins. Dans certains cas, la situation est surprenante. Ainsi un certain anti-américanisme fort jusqu'aux années 1990 et peut-être aussi une certaine crainte de confronter les universitaires américains sur leur terrain ont fait que l'étude des EU sont très peu développées dans certaines disciplines.

On pourrait, enfin, citer le faible nombre de professeurs d'Université sur l'Afrique. A l'Université Paris 1, où cette spécialité est bien présente, si l'on prend par exemple le cas de l'histoire, un professeur est présent pour l'histoire ancienne, de l'antiquité à l'époque moderne, et un autre doit pouvoir encadrer les thèses concernant l'ensemble du continent à l'exclusion de l'Afrique du nord, du 18^e au 21^e siècle. La spécialisation par ensemble régionaux, et encore moins par pays, reste donc inenvisageable.

Les analyses développées ici ne sont, bien sûr, en rien des jugements de valeur sur la qualité intrinsèque des recherches scientifiques menés par telle ou telle communauté, discipline ou champ de recherches. Il n'est pas rare, par ailleurs, qu'un secteur ou une discipline identifiées dans les Livres blancs comme étant en crise ou en déclin à l'échelle nationale ou sur certains sites puisse se prévaloir de personnalités tout à fait reconnues et actives à l'échelle internationale.

3 Etudes aréales et politique de site

A ce propos, la répartition géographique des forces de recherches sur le territoire national montre, depuis plusieurs années, la mise en place d'un fort tropisme parisien, encore inégal selon les

disciplines mais qui ne cesse de se renforcer. Notons, par exemple, que près de la moitié des thèses soutenues annuellement en France sur l’Afrique (44%) le sont à Paris. Les deux tiers des effectifs des laboratoires travaillant exclusivement ou partiellement sur l’Asie sont également situés à Paris ou en région parisienne. Les raisons de cette concentration sont connues : proximité des centres de ressources documentaires ; facilité des connexions avec le monde et les régions étudiées en particulier pour les transports ; concentration des établissements de recherche et d’enseignement supérieur tournés vers les études aréales et des séminaires de recherche, au premier rang desquels l’EHESS, l’EPHE, l’Inalco ou encore les universités de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Sorbonne-Nouvelle, Paris-Sorbonne, Paris Diderot-Paris 7, Paris 8, Paris-Ouest Nanterre La Défense ou encore Sciences Po Paris. A l’inverse, les sites les plus petits en région ont des difficultés à atteindre une masse critique de chercheur.e.s en ces domaines qui leur permettrait de peser sur les dispositifs d’enseignement et sur les profils de recrutement des MCF et professeurs.

Parmi les pôles régionaux qui continuent à abriter une recherche structurée en études aréales, Aix-en-Provence est servi par la Maison Méditerranéenne des Sciences de l’Homme et par le choix scientifique fort qu’il a fait vers l’étude des sociétés et des populations de la Méditerranée (avec, en particulier, le Labexmed). Le site abrite également l’UMR Credo qui est la seule unité entièrement tournée vers le Pacifique (UMR CNRS, EHESS, AMU). Le site de Lyon conserve aussi une place dans ce domaine, en particulier grâce à l’UMR Institut d’Asie Orientale et à d’autres unités sur l’Asie, ainsi qu’aux unités d’archéologie et d’histoire consacrées à l’Orient, autour de la Fédération de Recherche Maison de l’Orient et de la Méditerranée. Le site bordelais a gardé une réelle pertinence sur l’Afrique, grâce à une tradition ancienne (la Maison des Suds) et la présence de l’UMR Les Afriques dans le Monde. Le site de Toulouse conserve une tradition de recherches vers les Amériques avec l’Institut d’études pluridisciplinaires des Amériques de Toulouse et la Maison universitaire franco-mexicaine, comme c’est le cas du site de Rennes avec l’Institut des Amériques-Rennes. Les autres sites en région ont parfois gardé soit une EA tournée vers une aire spécifique, soit des thématiques de recherche de niche ou bien n’ont plus qu’une activité dispersée, liée au rayonnement d’un ou de plusieurs chercheur.e.s ou enseignant.e.s-chercheur.e.s de premier plan.

Pour reprendre l’indicateur des soutenances de thèses sur les mondes africains, les sites de Grenoble, Lille, Nice, Montpellier, Toulouse, Strasbourg ne représentent qu’entre 2% et 4% de l’ensemble. Pour l’Asie, la situation semble cependant plus contrastée. Si 12 établissements parisiens (Paris 7, Paris 1, EHESS, Paris 4, Paris 3, Paris 10, Paris 5, Paris 8, l’INALCO, Paris 2, EPHE et Sciences Po Paris) ont concentré à eux seuls 61% des thèses soutenues sur l’Asie entre 1970 et 2013, cette polarisation semble avoir régressé depuis 2000 puisqu’ils ne représentent plus que 52% des thèses soutenues sur l’Asie entre 2000 et 2013 alors que certains pôles universitaires comme Aix Marseille, Nice, Bordeaux, Lyon, Rouen, Nantes, Montpellier ont connu une forte progression des thèses soutenues sur l’Asie durant la dernière période étudiée.

Dans l’ensemble, les COMUE créées dans le sillage de la loi de 2013 sur l’Enseignement Supérieur et la Recherche semblent avoir peu envisagé de placer explicitement une aire mondiale au cœur de leur programme scientifique. Il y a cependant d’importantes exceptions parmi lesquelles AMU, qui a mis la Méditerranée au centre de sa stratégie générale de recherche ; HESAM, qui a présenté une thématique sur « Afrique(s) en devenir » parmi les grands axes du projet d’ISITE présenté pour le PIA2 ; et Paris Sciences et Lettres, dans le cadre de l’IRIS *Etudes globales*, qui se positionne de façon transversale aux aires. La collaboration entre les UMIFRE et les Comue, encouragée par le CNRS, se

met en place mais d'une manière relativement lente. AMU est cependant devenue co-tutelle de deux Umifre tournées vers les mondes méditerranéens et d'autres discussions sont actuellement en cours avec des Comues et des établissements. L'ouverture en 2019 du Campus Condorcet, qui verra une concentration exceptionnelle d'unités de recherche tournées vers les différentes aires mondiales, marquera sans nul doute une évolution dans ce domaine.

Il est indiscutable que l'installation des Comues dans le paysage de l'ESR français ouvre une période complexe pour le devenir de certaines unités de recherche dans le domaine des études aréales qui ont à présent pour tutelles des établissements appartenant à des Comues différentes. Cela peut affaiblir des dynamiques de coopérations établies de longues dates entre les chercheur.e.s mais cela peut aussi permettre de mettre en place de nouvelles coopérations, transaréales, voire interdisciplinaires, avec d'autres unités de la même Comue. Dans ce domaine, comme dans bien d'autres, beaucoup dépendra de l'engagement des communautés scientifiques.

Une réponse peut être, par ailleurs, un développement encore accru des réseaux de recherche. Les Groupements d'Intérêt Scientifique articulent, en effet, une mission d'observation de leurs aires et domaines de compétences avec un rôle de mise en relation des unités de recherche et des chercheur.e.s eux-mêmes à travers les réseaux qu'ils animent et les congrès nationaux qu'ils organisent régulièrement (comme les Rencontres des Etudes africaines en France ; ou les Congrès du Réseau Asie).

L'attention portée par les GIS aux réseaux de jeunes chercheur.e.s est notable et particulièrement efficace. A titre d'exemple, l'Institut des Amériques attribue chaque année, sur appel d'offres, quatre contrats doctoraux dont l'originalité est que les étudiants en question sont affectés dans des pôles de l'IDA situés sur le continent américain où ils valorisent la recherche française auprès des partenaires locaux. Ce dispositif devrait être étendu aux autres GIS.

Les GIS, comme, sur certaines thématiques, des Groupements de Recherche, plus souples de fonctionnement et d'organisation, sont donc des outils particulièrement adaptés pour maintenir des liens entre les grands sites de recherche qui sont en train de se mettre en place.

L'IISMM peut avoir une valeur de modèle en ce qui concerne le développement des interfaces entre la recherche et la société. Il dispose de locaux boulevard Raspail, d'une équipe de direction assistée de trois personnels administratifs. Certaines des missions de l'IISMM (comme la diffusion de l'information scientifique) sont communes à celles du GIS Moyen Orient Mondes Musulmans alors que d'autres, en particulier dans le domaine de la formation continue, sont propres et connaissent actuellement un essor remarquable. La transformation récente de l'IISMM en une UMS commune au CNRS et à l'EHESS, qui servira également d'appui au GIS Moyen-Orient-Mondes Musulmans devrait permettre à ses missions de connaître une nouvelle accélération.

L'Institut des Amériques dispose quant à lui au sein de sa cellule permanente de chargés de mission qui cherchent à la fois à développer les relations avec le monde économique et à valoriser la recherche française à l'international, en étant notamment partenaire privilégié de la Fondation Union Européenne-Amérique latine et Caraïbes (EU-LAC).

B Une question transversale : la qualité de la formation

La qualité de la formation universitaire initiale est la pierre de touche d'un dispositif efficace en études aréales.

1 Apprentissage des langues ; apprentissages disciplinaires et pluridisciplinaires

Même s'il y a des différences importantes entre les pays, ou les terrains, dont la langue (ou la langue véhiculaire ou majoritaire) fait partie des langues mondialisées (anglais, espagnol, portugais, français...) et ceux qui réclament la maîtrise d'une ou de plusieurs langues autochtones, la question de l'apprentissage des langues dès le début de la formation universitaire est une question clef. Elle se décline de deux manières : la première est celle de l'apprentissage en France ; la seconde est celle de l'apprentissage dans le pays ou sur le terrain étudié grâce à des bourses de mobilité dès les premières années de la formation, actuellement sous-développées en France. Les grandes écoles et les Universités doivent travailler de manière plus régulière et étroite avec les Umifre, par exemple par l'envoi plus systématique d'étudiant.e.s, dès le niveau master.

Un des problèmes les plus récurrents pour les études aréales est l'absence généralisée de cursus intégrés qui regrouperaient la formation à l'aire, la formation à la discipline (histoire, anthropologie, sciences politiques, philosophie...) et à la formation à la langue (ou aux langues). Dans certains établissements, les parcours de langue s'efforcent de donner aux étudiant.e.s une solide formation en sciences humaines et sociales avec des unités d'enseignement obligatoires. C'est le cas, par exemple, à Aix-Marseille Université en licence d'arabe ; parcours « Langues orientales et Sciences humaines et sociales », ou encore à l'Inalco. Le développement des bi-licences dans la plupart des universités pourrait être une réponse partielle à cette difficulté comme le montre la bilicence histoire-arabe ouverte à Paris-Sorbonne en septembre 2012, qui semble rencontrer un certain succès. Notons, dans le cadre d'une politique volontariste qui est à saluer, l'ouverture en septembre 2016 d'une licence en histoire et civilisations islamiques à l'Université de Strasbourg, autour d'une MCF en islamologie. La question de l'enseignement de la langue arabe à l'Université est cruciale pour la réussite d'une telle formation.

Placé au centre du dispositif LMD, le master est devenu l'échelon décisif de la formation. C'est le moment où, dans beaucoup de disciplines des sciences humaines et sociales, se rencontrent les flux d'étudiant.e.s formés à l'Université et ceux formés dans les CPGE. C'est le moment où se font les choix entre une première forme de professionnalisation (y compris pour les métiers de l'enseignement) ou la poursuite d'un master « recherche ». Le master qui devrait faire l'objet d'une attention particulière pour que soient mises à la disposition des étudiant.e.s des formations – master ou bi-master – bien identifiées. C'est également à ce niveau que les étudiant.e.s en études aréales pourraient être initiés lorsque le besoin scientifique s'en fait sentir à l'utilisation des SIG (systèmes d'information géographique et géolocalisation), des outils de modélisation et de formalisation, de l'imagerie ou encore des systèmes complexes.

2 Les études doctorales

Les études aréales concentrent une proportion non négligeable des thèses soutenues en France tous les ans en sciences humaines et sociales. Rappelons que 14 400 doctorats ont été délivrés durant l'année civile 2014 dont 21% (environ 3020) relevaient des sciences humaines ou des humanités, et

14 % (environ 2000) des sciences de la société¹². Or, les thèses soutenues en SHS sur l'Afrique représentent actuellement à peu près 400 thèses par an alors que 237 docteurs ont soutenu une thèse sur l'Asie en 2010. A partir de ces éléments, la proportion des thèses ayant une dimension aréale peut être estimée à un cinquième à un quart des thèses soutenues annuellement en France en SHS.

Le grand nombre de thèses renvoie au problème fondamental de la qualité de l'encadrement doctoral. Comme nous l'avons souligné plus haut, il existe un décalage important entre le nombre de doctorant.e.s, actuels et potentiels, surtout venus de l'étranger, et le nombre de professeurs ou directeurs de recherches aptes à diriger des thèses. Dans plusieurs disciplines ou spécialités, un nombre important de départs à la retraite récents (par exemple, sur le Moyen-Orient et les mondes musulmans, en islamologie, en littérature classique, en archéologie, en études sur le Maghreb, en sciences sociales de l'Iran, et même en histoire du Proche-Orient arabe contemporain) révèle un véritable déficit en HDR (habilitations à diriger des recherches). Cette situation fait qu'un nombre négligeable de thèses sur les aires mondiales sont de fait dirigées par des spécialistes de la thématique choisie par le ou la doctorante mais pas de l'aire sur laquelle il ou elle travaille. Il y a là une source grandissante de difficultés potentielles.

C'est d'autant plus important que la formation doctorale en France reste trop souvent balbutiante dans les disciplines relevant des sciences sociales et surtout des humanités car le travail de recherche l'emporte sur toute autre considération. Or, les doctorant.e.s doivent être accompagnés de manière beaucoup plus intensive en ce qui concerne trois éléments clef : l'écriture scientifique d'abord ; ensuite, la connaissance des systèmes académiques français et européens, qui est trop souvent supposée ou considérée comme devant être apprise au fil de l'eau, ce qui est la source d'une forme insidieuse d'inégalité ; enfin, les langues aussi bien les langues de leur terrain que l'anglais qui est actuellement la langue de communication de la science à l'échelle mondiale.

La capacité des doctorant.e.s à écrire et à communiquer en anglais doit être partout améliorée. Cette formation reçue par les doctorant.e.s doit être continuée pour les post-doctorant.e.s voire pour les enseignant.e.s-chercheur.e.s et chercheur.e.s titulaires par des stages, ateliers ou des *summer schools* (philologie, paléographie, langues). Mais la capacité des chercheur.e.s en études aréales de publier dans leurs langues de terrain, qui témoigne de leur insertion dans les communautés scientifiques avec lesquelles ils travaillent, doit être aussi valorisée.

Ces particularités linguistiques des spécialistes des études aréales, comme la question abordée plus bas de l'accès aux terrains, ouvrent le dossier du déroulement des thèses dont les règles viennent d'être reprécisées par l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et des modalités conduisant à la délivrance du diplôme national du doctorat. Les Ecoles Doctorales et les comités de suivi de thèse qui se prononceront en particulier pour le renouvellement des inscriptions au-delà de la troisième année de thèse, s'il est nécessaire, doivent être appelés à tenir compte de la spécificité des spécialistes des études aréales en matière d'apprentissages linguistiques ou de fréquentation des terrains. La reconnaissance des travaux de terrain (et de leurs risques éventuels) pourrait d'ailleurs apparaître dans le contrat de thèse.

¹² <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid105632/l-etat-emploi-scientifique-france-edition-2016.html>

Cette réflexion est d'autant plus importante que la connaissance de terrains et de langues fait des spécialistes des études aréales des docteurs qui peuvent trouver à s'employer en dehors du milieu de la recherche, soit dans les administrations internationales et nationales, soit dans le monde des ONG et des associations, soit dans le monde de l'entreprise. En lien avec les objectifs ministériels de valorisation du doctorat, en particulier en sciences humaines et sociales, les écoles doctorales devraient tenir compte des spécificités des études aréales.

3 Le secondaire, un maillon essentiel

La formation secondaire est un maillon essentiel de la chaîne. En dépit de la difficulté à mener à bien les réformes des programmes scolaires, une première question qui ne peut être esquivée est celle de l'enseignement des langues dans le secondaire qui alterne les succès (le chinois) et les difficultés (en particulier en arabe qui n'a pas la place qu'il devrait avoir parmi les langues enseignées dans les collèges et les lycées ; l'hébreu ; et la plupart des langues orientales).

Une partie des disciplines fondamentales des études aréales ne sont pas enseignées dans le secondaire ; c'est le cas en particulier de l'anthropologie et de la sociologie. Une autre partie de ces disciplines, en particulier l'histoire, la géographie, ou sont enseignés à des niveaux différents du cursus et selon des horaires très différents selon les filières. Or, la situation des aires varie considérablement. Les littératures ou les philosophies non-européennes ne sont ainsi que marginalement enseignées. Si l'histoire de l'Asie ou celle des Amériques sont évoquées à différents niveaux du cursus, l'histoire de l'Afrique, en dehors du contexte spécifique de la colonisation ou des relations internationales contemporaines, est étonnamment absente. Dans cette discipline, les questions de concours (CAPES, Agrégation) ne font par ailleurs aucune place à l'histoire proprement africaine, et ce depuis des décennies, éloignant encore davantage les futurs enseignants d'une spécialité qui n'est apparue que quelques années dans les programmes. En géographie, la place de l'Afrique a été récemment réévaluée. Le programme de 4^{ème} fait intervenir dans le thème consacré aux espaces transformés par la mondialisation un sous-thème consacré aux dynamiques d'un grand ensemble géographique africain (au choix : Afrique de l'Ouest, Afrique orientale, Afrique australe). En terminale, l'Afrique est à nouveau abordée par le biais de la mondialisation ainsi qu'à travers l'étude du Sahara et de l'Afrique du Sud.

Même si la question de la réforme des programmes scolaires demeure délicate dans notre pays, une discussion pourrait être ouverte entre les Groupements d'intérêt scientifiques et les autorités en charge des programmes du secondaire pour procéder au moins à une évaluation globale de la situation. Notons qu'afin de toucher ces publics avec de nouveaux outils, l'Institut des Amériques développe un programme de formats vidéo diffusés en ligne, mettant l'accent sur les nouvelles formes de communication du savoir scientifique.

C Les études aréales : des communautés aux besoins spécifiques

1 L'accès aux terrains

Les études aréales, intégrées dans le dispositif global de la recherche en sciences sociales et en humanités qu'elles n'entendent naturellement pas résumer, sont un formidable vecteur de pluridisciplinarité et d'internationalisation de tous les champs de la recherche. Il s'agit d'un secteur

où la valeur ajoutée de la recherche française au sein de la recherche mondiale est extrêmement élevée. Il convient de développer sans relâche cette dimension en particulier en s'appuyant sur le dispositif mis en place par l'Etat pour soutenir la recherche publique hors de France et hors d'Europe : les Ecoles françaises à l'étranger ; les UMIFRE (Ministère des Affaires Etrangères et du Développement international ; CNRS) qui est un dispositif qui n'a aucun équivalent en Europe et dont nous voyons qu'il exerce sur le terrain une réelle attraction sur nos collègues d'autres pays européens, en particulier allemands ou italiens ; les programmes d'études à l'étranger subventionnés par l'intermédiaire de la FMSH ; du Ministère des Affaires étrangères (Partenariat Hubert Curien) ou du CNRS ; les dispositifs mis en place par les établissements.

Le MAEDI et le CNRS ont donné aux Umifre une triple mission : développer les recherches en sciences humaines et sociales selon des axes scientifiques définis par les tutelles ; développer la coopération entre les sciences dans une perspective interdisciplinaire ; enfin, développer les relations entre le monde universitaire français au sens large et la communauté scientifique du pays ou de la région où elle est implantée.

Les UMIFRE jouent donc un rôle très spécifique par leur capacité à accueillir des chercheur.e.s du CNRS, par le biais d'affectations, ou à des enseignant.e.s-chercheur.e.s, par le biais de délégations, de renouer avec le travail de terrain pendant plusieurs années. A ce propos, il est clair que le dispositif de recherche français doit également s'orienter vers des bourses ou des post-doctorats de longue durée. Les financements d'un an ou moins, surtout lorsqu'ils ne sont pas renouvelables, ne permettent pas un vrai enracinement dans le pays et dans la langue.

Sur place, les UMIFRE doivent pouvoir accueillir aussi une grande diversité de disciplines (y compris linguistes, littéraires) et pas uniquement historiens, sociologues, politologues et anthropologues. Il s'agit également de favoriser une politique permettant transversalités et complémentarités entre UMIFRE d'une part, entre UMIFRE et Ecoles françaises à l'Étranger d'autre part, à tous les niveaux (politique d'acquisition des bibliothèques, voire politique immobilière commune ; programmes de recherche sur la longue durée sur un objet commun, comme cela commence à se faire...).

La question de l'accès aux terrains ne se limite cependant pas à la capacité de la France à organiser et à soutenir les missions de recherche de ses chercheur.e.s à l'étranger. Elle concerne également l'évaluation des risques que présente une mission de recherche hors du territoire national. Les organismes de recherche comme les établissements d'enseignement supérieur et de recherche respectent les procédures établies à cette fin par les autorités publiques et qui passent par l'avis d'un Fonctionnaire Défense. Ce dernier doit mettre, en particulier, en œuvre l'obligation de résultat qu'ont les établissements quant à la sécurité de leurs employés. L'application de ces règles peut cependant obérer le bon déroulement de projets de recherche, souvent engagés de longue date ou mis en place dans un contexte géopolitique plus stable. Et ces projets peuvent être parfois indispensables à une meilleure connaissance de l'aire étudiée dans une perspective de transfert des connaissances vers la puissance publique. Une réflexion doit être donc engagée sur ce point pour parvenir à un équilibre satisfaisant entre une meilleure intégration en amont de la problématique de la sécurité et, en aval, une concertation maximale des différents acteurs pour arriver à la meilleure évaluation possible des risques. Elle peut passer aussi par une meilleure coordination des dispositions prises par les différents organismes (CNRS, IRD, INED...) et les Universités.

Dans l'autre sens se pose la question des visas nécessaires aux chercheur.e.s pour travailler dans un pays étranger. Dans la pratique, la plupart des missions de terrain se font avec un visa ou une

autorisation d'entrée de courte durée, du type « touriste », ce qui fait que le chercheur exerce une activité qui n'est pas, sur le fond, couverte par le visa. Pour les séjours plus longs, il faut en passer par un visa de type « scientifique », qui implique un accord avec un partenaire local en général, et qui peut de ce fait considérablement orienter le type de recherche (sans compter le fait que les activités de terrain ne sont pas toujours autorisées dans ce cadre). Certains collègues passent parfois par un visa « business » qui permet au moins de travailler légalement. Ces éléments montrent qu'une réflexion globale sur le statut du chercheur sur un terrain étranger doit être initiée. Une analyse des conditions de visa dans lesquelles les chercheurs étrangers viennent travailler dans les bibliothèques et les archives françaises pourrait éclairer la réflexion globale.

2 L'accès aux données

Les chercheur.e.s en études aréales peuvent s'appuyer sur un dispositif d'Information Scientifique et Technique qui joue sur plusieurs niveaux. Le premier est celui de la Bibliothèque nationale de France et des bibliothèques universitaires générales comme la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (Bulac) qui rassemble plus d'un million d'ouvrages concernant toutes les aires de l'Europe balkanique, centrale et orientale à l'Asie et à l'Océanie.

Le deuxième niveau est celui des bibliothèques spécialisées liées au monde universitaire. Elles sont le plus souvent adossées à un centre de recherche, comme par exemple, pour les études africaines, la Bibliothèque du Centre d'Etudes Africaines (EHESS), la Bibliothèque de Recherches Africaines (IMAF, Paris I), la bibliothèque Claude-Lévi-Strauss (Las, Collège de France) ou encore les bibliothèques Eric de Dampierre (LESC, Paris-Ouest), du Laboratoire Les Afriques dans le Monde (Bordeaux) ou encore de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme d'Aix-Marseille. Elles peuvent être aussi liées à un centre de formation comme la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie du Centre Michelet (Paris 1 et 4) ou la bibliothèque de géographie (Paris, 1, 4, 7) qui est une partie de la BIS, ou encore la bibliothèque Pierre Monbeig, sur l'Amérique latine, qui regroupe la plus grande collection en France sur cette aire culturelle.

La troisième strate est celle des bibliothèques hors du monde universitaire : Médiathèque du Musée du Quai Branly ; Bibliothèque centrale du Muséum national d'histoire naturelle ; les bibliothèques de l'IRD et du CIRAD ; la bibliothèque de la FMSH ou encore de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer. Notons que, du point de vue des études islamiques en arabe, l'Institut dominicain d'études orientales du Caire est aujourd'hui la bibliothèque française la plus utile grâce à l'extrême cohérence de sa politique d'achat et à son extraordinaire catalogue numérisé.

Notons enfin que les UMIFRE abritent souvent des fonds documentaires remarquables mais mal connus des chercheur.e.s en raison de leur absence dans le SUDOC.

Ces bibliothèques abritent des fonds de taille très inégale : elles vont de fonds inférieurs à 10000 livres jusqu'au million de documents abrités par la Bulac. Ces fonds mêlent d'ailleurs souvent livres, périodiques, documents iconographiques, archives voire objets. Une de leurs caractéristiques communes est que leurs collections ont été composées à partir d'achats réalisés par la bibliothèque ou par les unités dont elles dépendent, et aussi à partir de fonds collectés ou déposés par des chercheur.e.s parfois à une date ancienne ou parfois très récemment. Cette pratique traverse la question du devenir des archives de la recherche et doit constituer un axe de réflexion : la collecte des archives de chercheur.e.s et leur traitement suppose des moyens spécifiques.

Les missions et les centres d'intérêt de ces différentes bibliothèques et dépôts d'archives sont très différents et cette diversité même est un atout à préserver. Ensemble, ils n'en constituent pas moins le socle sur lequel la capacité de la France de développer une politique de formation et de recherche sur les études aréales qui soit réellement de niveau mondial. L'intégration de la plupart des catalogues de ces bibliothèques souvent très spécialisées dans le Sudoc révèle d'ailleurs l'ampleur de leurs collections. Ce mouvement d'intégration, essentiel pour la mise à la disposition des fonds à un public étendu, doit être encouragé.

La formation d'une fédération ou d'un conseil de ces bibliothèques où pourrait être élaborée des stratégies communes et mises en place des procédures d'harmonisation des politiques d'achat. Elle pourrait concerner soit les différentes aires, sur le modèle du réseau national DocAsie, créé en 2007 à Marseille, et qui regroupe sur la base du volontariat les documentalistes et bibliothécaires travaillant sur l'Asie, ou bien les études aréales dans leur ensemble. Une telle structure permettrait d'offrir aux publics des bibliothèques une véritable plate-forme commune d'accompagnement de la recherche.

Ces bibliothèques rencontrent des difficultés qui leur sont communes. Un premier point concerne les moyens consacrés à l'entrée des ouvrages dans les collections, qui dépendent à la fois des sommes allouées à l'achat matériel des livres mais aussi des ressources en personnel liées au traitement de ces acquisitions. Les crédits d'achat ne peuvent être pensés en dehors des affectations de personnel titulaire qui cataloguent et rendent disponibles les livres. Un deuxième point concerne la difficulté que certaines d'entre elles rencontrent pour valoriser leurs fonds ce qui pourrait être pallié si elles avaient, comme certaines de leurs homologues américaines, la capacité à faire travailler des post-doctorant.e.s, soit dédiés soit en partenariat avec des Labex ou tout autre entité apte à en délivrer.

Un troisième point concerne les compétences spécifiques des personnels des bibliothèques liées aux études aréales. Si l'anglais ou certaines des langues parlées dans les aires culturelles couvertes (espagnol, portugais...) ne posent guère de difficultés, la caractéristique des bibliothèques aréales est de traiter une documentation en langue originale. Le recours au personnel en CDD s'il permet de maintenir le dispositif à flot, empêche la mise en place d'une politique d'achat et d'une politique de catalogage sur la durée. Il est donc impératif de créer et de financer des postes de bibliothécaires spécialisés sur les différentes aires, en particulier orientalistes au sens large. Le recrutement généraliste du concours de l'ENSSIB (Ecole nationale supérieure de l'information et des bibliothèques) et la formation dispensée ne répondent pas nécessairement aux besoins, notamment linguistiques, des bibliothèques aréalistes, qui doivent acheter et cataloguer des livres venus aussi bien du Brésil que du Japon ou d'Indonésie. La création d'un concours réservé ouvert aux docteurs, dans le cadre du programme de valorisation du doctorat, peut contribuer à pallier en partie cette difficulté. Mais le rôle des conservateurs docteurs ainsi recruté sera consacré à des fonctions d'encadrement et de pilotage ; la question du recrutement de chargés de collections (poste de bibliothécaires ou de catégorie B) reste ouverte. La mobilité entre la filière des métiers des bibliothèques et celle de la documentation (BAP F de la filière ITRF, chargés d'études documentaires) doit être encouragée et facilitée.

Au-delà de la question des budgets, un quatrième point concerne la capacité des bibliothèques à être proactives sur les marchés du livre scientifique est essentielle. Une réflexion commune devrait être menée sur les procédures d'acquisition des ouvrages auprès des maisons d'édition internationales

non seulement européennes ou nord- et sud-américaines mais également implantées dans les pays africains, arabes ou asiatiques. Les échanges des bibliothécaires des grandes bibliothèques d'études aréales avec leurs homologues dans le monde et avec les grandes institutions culturelles doivent être encouragés. A titre d'exemple, la bibliothèque Pierre Monbeig a, par exemple, maintenu vivant un fonds de près de 400 revues sur l'Amérique latine grâce à des échanges réciproques de revues locales, dans un exemple intéressant de coopération entre la bibliothèque et la maison d'édition de l'IHEAL.

La question de l'accès aux ressources en ligne des bibliothèques et institutions culturelles des pays étudiés doit être envisagée avec un niveau de granularité suffisamment fin pour que toutes les tailles de ressources numériques ou de banques de données, y compris les plus petites lorsqu'elles sont pertinentes, soient prises en compte. Tous les acteurs, des communautés les plus étendues aux chercheur.e.s individuels, doivent pouvoir voir leurs besoins d'accès pris en compte. Cette mutualisation des acquisitions se heurte aux restrictions juridiques qui limitent la circulation des documents numériques (pas de prêts entre établissements ; pas de fourniture de documents à distance) et aux modèles commerciaux qui émanent des éditeurs commerciaux facturant leur service en proportion du nombre total des enseignants-chercheurs et étudiants d'un site et non pas à l'échelle de la communauté scientifique desservie. Pour les ressources de niche, cette situation présente de réelles difficultés que ne corrigent pas les politiques de sites. L'attention portée à ces ressources dans les programmes d'acquisition d'archives numériques par licences nationales dans le cadre du programme des investissements d'avenir doit être maintenue et prolongée.

La question de l'accès à ces ressources documentaires des chercheur.e.s en études aréales insérés dans des UFR ou des unités de recherche disciplinaires est donc cruciale. Une évolution majeure qui se dessine dans les prochaines années sera la naissance du Grand Equipement Documentaire du Campus Condorcet. La stratégie de recherche du Campus Condorcet a été initialement construite autour de son GED qui doit recevoir les fonds d'une grande partie des unités parisiennes spécialisées en études aréales ainsi que les collections importantes de la bibliothèque de la FMSH. Plusieurs défis attendent le GED et son équipe de préfiguration : l'organisation des collections dans ce qui doit être une bibliothèque unifiée ; la création d'une politique d'acquisition en articulation étroite avec les besoins des unités et des chercheur.e.s ; l'articulation entre les collections papier et la documentation numérique ; et la question de l'accès des chercheur.e.s à ces ressources, défis auxquels l'équipe de préfiguration du GED travaille maintenant de longue date.

3 L'accès aux financements

L'accès aux terrains d'études dépend essentiellement des financements mobilisés pour la recherche individuelle ou collective. Les organismes et les établissements les plus impliqués dans la recherche aréale consacrent une partie importante de leurs financements à doter les unités dans ce domaine. Les dotations des UMR en études aréales sont, par exemple, parmi les plus hautes données chaque année par l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS. Mais les dotations des unités agissent de façon efficace à l'échelle individuelle ou à celle des programmes de petite taille. La place des études aréales dans les dispositifs de financement sur projet est donc centrale.

Les financements pour les missions de courte ou moyenne durée sont déjà bien développés aussi bien dans les ministères (comme les Partenariats Hubert Curien du Ministère des Affaires Etrangères

et du Développement international), dans les organismes (comme les Soutiens à la Mobilité Internationale du CNRS), que dans les établissements, par le biais des Labex ou des programmes labellisés par les IDEX par exemple. Bien des pays étrangers, comme le Japon par exemple ou le Brésil, ont mis en place, par ailleurs, d'efficaces programmes d'aide pour les doctorant.e.s et chercheur.e.s étrangers. Outre le fait que ces financements visent parfois davantage une coopération entre universités que le soutien à des recherches de terrain, il ne convient de toute façon pas que la recherche nationale soit, pour certains terrains, trop dépendante des programmes locaux qui ont leur propre spécificités et orientations. Enfin, la montée en régime de la recherche nationale au sein des nouvelles puissances mondiales ou des pays émergents diminue progressivement chez eux le besoin de recourir aux spécialistes occidentaux.

Pour les projets de grande ampleur, les programmes de l'ANR ont cependant un rôle spécifique à jouer. Pour prendre un seul exemple, les ANR Trans-TUR et Trans-FAIRE, ont permis de structurer une vraie communauté de chercheur.e.s sur la Turquie, animée par une dynamique collective et interdisciplinaire portée par une jeune génération, appuyée par l'attractivité de la Turquie et la qualité scientifique des chercheur.e.s turcs. Nous pourrions citer également « GlobAfrica, Reconnecter l'Afrique », porté par l'USR 3336 IFAS.

La place des études aréales dans les appels à projet génériques de l'ANR doit donc faire l'objet d'une réflexion soutenue, en lien avec l'ensemble des acteurs de l'ESR. Il s'agit en particulier de lutter contre une forme d'autoexclusion des spécialistes des études aréales qui sont parfois, à tort ou à raison, découragés devant ce qui est perçu comme une forme d'eurocentrisme des appels à projets. Ils devraient s'insérer aussi bien dans le cadre des 9 défis sociétaux (dont Sociétés innovantes) que dans le cadre du « Défi des autres savoirs » ou des nouveaux programmes que sont l'instrument Jeunes chercheuses/Jeunes chercheurs et le programme baptisé Tremplin-ERC (T-ERC). L'ANR pourrait être également encouragée à mettre en place des actions spécifiques sur les études aréales dans le cadre des collaborations qu'elle développe avec les agences de financement de la recherche d'autres pays. Les GIS sont des interlocuteurs naturels du département SHS de l'ANR sur ces questions.

L'orientation de l'ANR, à la suite d'ailleurs de H2020, vers les défis sociétaux contemporains généralement en rapport avec l'Europe, ne doit pas en tous cas décourager les chercheur.e.s travaillant sur l'Afrique, l'Asie, les Amériques ou le Pacifique, de déposer des demandes de financement et d'être sélectionnés.

L'ensemble des communautés doit être, enfin, incitée à penser dans le cadre européen. Cela passe par l'encouragement des candidatures de chercheur.e.s de ces champs aux European Institutes for Advanced Studies ainsi que les demandes d'ERC. Le CNRS comme la plupart des Comues, et même de certains établissements, ont d'ailleurs mis en place des dispositifs en ce sens que les spécialistes des études aréales devraient systématiquement utiliser. A titre d'exemple, le GIS IDA a lancé en 2016 un appel pour l'europanisation de ses membres, par lequel il financera deux projets à hauteur de 12 000 € pour le montage d'un réseau de coopération visant à terme le dépôt d'un projet H2020. Ce type d'actions, au plus près des chercheur.e.s, pourrait être étendu à tous les GIS.

D Les recrutements : une question centrale

La France est un des rares pays européens qui conserve un dispositif efficace de recrutement de chercheur.e.s et d'enseignant.e.s-chercheur.e.s sur un statut de fonctionnaire. C'est un atout

considérable. Les évolutions récentes du système académique français ont confié aux établissements la maîtrise de leur recrutement, ce qui rend les postes académiques particulièrement sensibles aux décisions prises dans chacun d'entre eux dans le contexte qui leur est propre. Cette situation peut engendrer des risques pour les études aréales comme pour les disciplines rares telles qu'elles ont été définies dans le rapport remis le 16 décembre 2014 au Secrétariat d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche.

1 Pour une stratégie nationale de recrutement sur les études aréales

Une première réponse passe par la préservation du potentiel d'enseignement et de recherche sur les différentes aires et disciplines concernées. Elle ne peut passer que par une augmentation du nombre de postes tournés vers les études aréales, y compris par le biais de créations comme cela a pu être fait en 2016 sur les questions liées à l'islam, et aussi par la mise en place de dispositifs visant à harmoniser à l'échelle nationale les décisions prises au cas par cas pour le renouvellement des postes existants.

Eu égard à l'enjeu national de la recherche aréale, l'effort ne peut être concentré sur une poignée d'organismes (CNRS, IRD...) ou d'établissements (en particulier EHESS, EPHE, Inalco, Paris I, Paris 7 ou AMU...), dont l'engagement doit être salué mais il doit, au contraire, être réparti sur l'ensemble du territoire national dans le cadre d'une stratégie concertée. Il est également essentiel que ne se creuse pas un écart entre d'un côté le dispositif des organismes, comme le CNRS, ou les grandes écoles, et d'un autre côté, les Universités.

La réflexion doit porter non seulement sur le maintien ou la création de postes de jeunes chercheur.e.s (chargés de recherche et maîtres de conférences) mais aussi sur les postes de directeurs de recherche, directeurs d'études et professeurs afin que la capacité d'encadrement, dont nous avons montré la nature fragile dans certains secteurs, soit préservée.

Le rôle des personnels BIATSS et ITA est particulièrement important dans les unités d'études aréales. Les ingénieurs de recherche, les documentalistes, qui traitent un matériel dans des langues non européennes, les gestionnaires, en charge du suivi de missions lointaines ou accueillant des collègues étrangers, les cartographes ou encore les secrétaires de rédaction de revues qui jonglent avec des articles écrits en des langues différentes et venant de communautés scientifiques très diverses, apportent non seulement leurs compétences propres mais aussi une expérience souvent irremplaçable de contacts internationaux. Les efforts de recrutement et d'affectation, d'ITA mais aussi de BIATSS, doivent donc être poursuivis et intensifiés.

Nous devons donc faire avancer, d'une manière globale, l'idée que des postes nouveaux puissent être orientés vers ces secteurs où les chaires universitaires, les postes de chercheur.e.s et les projets de recherche ont beaucoup à apporter aux étudiant.e.s et à la société, surtout dans le double contexte de la globalisation accélérée depuis les années 2000, et de la montée actuelle des interrogations sur la sécurité humaine.

2 La lisibilité des recrutements

Une seconde réponse passe par une meilleure préparation en amont du vivier des candidats potentiels. Elle se décline à plusieurs niveaux.

Le dispositif de financement des doctorant.e.s et des chercheur.e.s en études aréales doit être ainsi rendu plus lisible par une centralisation de l'information et de sa diffusion. L'impulsion donnée par les dispositifs nés du PIA, en particulier les LABEX, pour implanter dans les SHS françaises le contrat postdoctoral a été essentielle mais elle s'est accompagnée d'une dispersion des propositions, voire d'une relative opacité de leur distribution, qui, dans certains cas, contraste avec les normes internationales.

De même, la place des contrats post-doctoraux dans la carrière des chercheur.e.s et des enseignant.e.s-chercheur.e.s doit être repensée, dans une démarche qui dépasse d'ailleurs les études aréales. Le contrat post-doctoral est actuellement conçu comme une solution d'attente plus que comme une étape en soi de la carrière académique permettant une recherche originale sur le terrain. Le développement de post-doctorats de longue durée (trois ans) et à un haut niveau de rémunération permettrait une évolution de cette situation. L'ouverture aux chercheur.e.s étrangers des post-doctorats accordés par les établissements français devrait être une priorité, surtout pour ceux qui ont un meilleur niveau en langue ou dans la discipline initiale.

La question de la visibilité des études aréales est cruciale et un système des prix, médailles et récompenses doit être pensé dans ce cadre précis. Nous proposons de créer pour chacune des aires ou au sein de tous les GIS d'études aréales évoqués ici une hiérarchie de prix multidisciplinaires distinguant les chercheur.e.s à différents stades de leurs parcours académiques. Les prix mis en place par l'IISMM et le GIS Moyen-Orient Mondes Musulmans, ou encore le prix de thèse du GIS Institut des Amériques, qui permet de publier la thèse récompensée dans une des collections de l'IDA, sont de bons modèles de ce qui pourrait être systématisé.

Enfin, une réflexion spécifique doit être engagée sur les disciplines « à agrégation » en particulier là où l'agrégation, concours de recrutement de professeur.e.s du secondaire, sert *de facto* de critère de recrutement des contrats doctoraux par les écoles doctorales voire de facteur discriminant dans le recrutement des maîtres de conférences.

3 Les encouragements à la mobilité entrante et sortante

La qualité des recrutements faits par les organismes, les écoles et les universités en France sera d'autant plus élevé que les candidats, à tous les niveaux de recrutement, y compris au niveau DR, DE ou PU, seront choisis dans un vivier international.

Les recrutements de collègues étrangers seront facilités par l'intensification de la mobilité entrante de chercheur.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s, y compris originaires des pays du Sud. La politique de visas menée par la France en direction des universitaires étrangers doit donc être conduite avec l'objectif de faciliter la venue de ces collègues ainsi que des étudiant.e.s. La mise en place d'une réflexion commune avec le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement international est indispensable sur ce point.

Pour fluidifier ces échanges, la France doit développer l'accueil des grands congrès internationaux d'études aréales sur le modèle ouvert par le GIS Etudes africaines en France qui a organisé en 2015 le

congrès de l'Association européenne *African-European Group for Interdisciplinary Studies*, en 2015. Le Centre de colloques du Campus Condorcet pourra être une plate-forme particulièrement utile en ce sens. L'Institut des Amériques prévoit d'y organiser en 2019 un grand congrès des Américanistes.

Conclusion

Dans un climat d'intense concurrence européenne, la mise en place des recommandations des Livres blanc des Groupement d'Intérêt Scientifique en études aréales permettrait à la France de retrouver une place de leader dans l'analyse des mondes africains, asiatiques, américains ou encore moyen-orientaux, pour faire entendre une voix méthodologique et analytique spécifique. Les Groupements d'Intérêt Scientifique, créés pour trois d'entre eux entre 2012 et 2013, arrivent au terme de leur premier mandat. Ils ont fait la preuve de leur efficacité, en particulier en introduisant de la réflexivité et du partage d'informations, mais un nouveau temps s'ouvre devant eux, en vue duquel ils doivent redéfinir leurs missions et, avec l'aide des communautés scientifiques aussi bien que des pouvoirs publics, intensifier leurs missions.

Les GIS ont, à présent, le sentiment d'avoir recueilli l'avis des communautés scientifiques sur les forces et les faiblesses des recherches dans leur domaine. Ils ont, en particulier, pointé la question fondamentale de la stratégie de recrutement qui, en études aréales, reste émiettée alors qu'elle devrait s'inscrire dans une perspective nationale. Ils savent le souci qu'ont de cette situation les organismes ainsi que celles des grandes écoles et des Universités qui sont sensibles, par tradition et par choix scientifique, aux études aréales. Mais il leur semble que c'est l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche en France qui devrait aller dans le même sens car, si les établissements restent fixés sur leurs propres forces, sans vision globale, le système perdra en efficacité, en énergie et en visibilité au niveau mondial.

C'est l'enjeu qui nous attend pour les prochaines années et pour lequel le soutien politique, clair et actif, de l'ensemble des tutelles ministérielles, au premier rang desquelles le Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du Ministère des Affaires étrangères et du développement international, est indispensable.